

Paris, le 9 juillet 2025

**AVIS AUX ACTIONNAIRES
DE LA SICAV OSTRUM SRI CASH PLUS DE DROIT FRANCAIS**

**(Action I : FR0010831693 / Action RC : FR0000293714 / Action RD* : FR0013311461 /
Action RE* : FR0010845065 / Action TC* : FR0013311487 / Action N* : FR001400ID35 /
Action N1* : FR001400UHM7 / Action SI* : FR001400R6M6)**

** Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

Nous informons les actionnaires de la SICAV « OSTRUM SRI CASH PLUS » (la « SICAV »), qu'une coquille s'est glissée dans le prospectus de la SICAV dans la partie « méthode de calcul de la commission de surperformance ».

Le prospectus a été corrigé sur ce point pour indiquer que la méthode utilisée est celle de l'approche dite de « J/J-1 ».

Les autres dispositions de la documentation juridique demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications est le 15 juillet 2025.

De plus, le prospectus mis à jour en anglais, les documents d'information clé en français et en néerlandais, les articles en anglais ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social et de CACEIS Bank, Belgium Branch, avenue du port 86C b320, 1000 Bruxelles, Belgique.

La valeur nette d'inventaire est publiée sur FundInfo.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

